ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

Bergeron &Co.
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 10

Bergeron &Co.
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Pierre Bergeron CPA, CGA*
Simon Belzile CPA, CGA*
Mathieu Lepage CPA, CGA*
* Professional Corporation

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Association des Juristes d'Expression Française de l'Alberta

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers de Association des Juristes d'Expression Française de l'Alberta, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, et de l'évolution de l'actif net, des flux de trésorerie pour l'exercice 31 mars 2021 clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Association des Juristes d'Expression Française de l'Alberta au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice 31 mars 2021 clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusion s'appuie sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bergeron & Co.

Edmonton, AB
27 mai 2021

Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021

	2021	2020
PRODUITS		
Ministère de la justice du Canada	$ 356,500	$ 378,095
Autres subventions (Note 11)	55,563	28,131
Autres revenus (Note 12)	13,602	9,095
Ville d'Edmonton	16,500	6,750
Amortissement des apports reportés (Note 9)	10,716	12,536
Commandites	2,500	8,600
Adhésions	3,300	3,700
Intérêts	112	107
Gouvernement de l'Alberta	-	33,164
Fondation du droit de l'Ontario	-	9,014
	458,793	489,192
CHARGES		
Salaires et charges sociales	296,996	300,906
Location de bureau (Note 13)	36,520	38,531
Sous-traitants	38,680	10,255
Publicité et promotion	21,542	41,945
Frais de bureau	10,966	12,970
Charge d'amortissement	10,716	12,536
Honoraires professionnels	6,765	6,868
Dons	5,000	-
Téléphone	3,800	4,752
Entretien et réparations	2,314	2,080
Assurances	2,036	1,983
Formation pratique	1,530	10,192
Frais de déplacement	1,340	16,837
Conférences et séminaires	984	18,516
Frais bancaires	458	819
	439,647	479,190
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**$ 19,146**	**$ 10,002**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Bergeron&Co.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE l'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021

ACTIF NET	Grevé d'affectation (Note 10)	Non-grevé d'affectation	Total 2021	Total 2020
Solde, au début de l'exercice	$ -	$ 129,555	$ 129,555	$ 119,553
Excédent des produits sur les charges	-	19,146	19,146	10,002
Affectation d'origine interne (Note 10)	145,000	(145,000)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	**$ 145,000**	**$ 3,701**	**$ 148,701**	**$ 129,555**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2021

	2021	2020
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 4)	$ 123,642	$ 89,848
Créances (Note 5)	43,491	35,500
TPS à recevoir	2,684	13,369
Frais payés d'avance	2,656	3,309
TOTAL ACTIF À COURT TERME	172,473	142,026
PARTS SOCIALES - SERVUS CREDIT UNION	1,854	1,799
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)	39,907	49,495
TOTAL DE L'ACTIF	**$ 214,234**	**$ 193,320**
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	$ 9,886	$ 9,078
Cotisations sociales à payer	13,240	5,192
Revenus reportés (Note 8)	2,500	-
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	25,626	14,270
APPORTS REPORTÉS (Note 9)	39,907	49,495
TOTAL DU PASSIF	65,533	63,765
ACTIF NET		
Actif net grevé d'affectation (Note 10)	145,000	-
Actif net non-grevé d'affectation	3,701	129,555
TOTAL ACTIF NET	148,701	129,555
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	**$ 214,234**	**$ 193,320**

Approuvé par les administrateurs:

_____, Administrateur

_____, Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Bergeron&Co.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021

	2021	2020
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	$ 19,146	$ 10,002
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés	10,716	12,536
Charge d'amortissement	(10,716)	(12,536)
Intérêts réinvesti	(54)	(63)
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	19,092	9,939
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	(6,224)	565
Subventions à recevoir	(1,767)	53,074
Taxes sur les produits et services	10,685	(3,627)
Frais payés d'avance	653	2,427
Comptes fournisseurs et charges à payer	807	(9,330)
Cotisations sociales à payer	8,048	(2,444)
Revenus reportés	2,500	(49,762)
	33,794	842
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés	1,127	-
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Montant reçus pour disposition d'immobilisation corporelles	(1,127)	-
Vente de placements	-	125
Augmentation nette de l'encaisse	33,794	967
Encaisse au début de l'exercice	89,848	88,881
Encaisse à la fin de l'exercice	**$ 123,642**	**$ 89,848**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2021

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'Association des juristes d'expression française de l'Alberta est un organisme de bienfaisance incorporé sous la loi de la province de l'Alberta et est exonéré d'impôt sur les revenus. L'Association oeuvre à élargir l'accès à la justice en français pour tous les citoyens de la province de l'Alberta.

L'Association retire 77% (2020 - 77%) de ses revenus d'un seul bailleur de fonds.

2. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Association ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Comptabilisation des produits

a) L'Association a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Selon cette méthode, les apports affectés à des charges de périodes futures sont reportés et comptabilisés en produits de la période où sont engagées les charges connexes.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquis.

Les adhésions sont comptabilisées à titre de produits au moment où ils sont perçus.

Les revenus de placements, qui sont comptabilisé selon la méthode de comptabilité d'exercice, consiste de produits d'intérêts.

Les revenus d'activités et des commandites sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu

Trésorerie et équivalents de trésorerie

b) Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Instruments financiers

c) L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les créances et les parts sociales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent, les comptes fournisseurs et charges à payer et les cotisations sociales à payer.

Apports reçus sous forme de services et matériel

d) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériel sont évalués à leur juste valeur.

Utilisation d'estimations

e) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile et l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel informatique	3 ans	Amortissement linéaire
Matériel de bureau	5 ans	Amortissement linéaire
Améliorations locatives	10 ans	Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'association, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Dépréciation

g) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration soit directement, soit par l'ajustement du compte provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

3. RISQUES FINANCIERS

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risque.

Risque de crédit :
L'association est exposée à un risque de crédit principalement lié aux créances. Le risque a diminué au fait du changement du solde des créances à recevoir. 87% (2020 - 100%) des créances provient d'un seul bailleur de fonds.

Risque de liquidité :
L'association est exposée au risque de liquidité relativement à ses comptes fournisseurs et charges à payer et cotisations sociales à payer.

4. ENCAISSE GREVÉE D'AFFECTATION

	2021	2020
Encaisse grevée d'affectation - Fonds d'éventualité	$ 145,000	$ -
Encaisse non-grevée d'affectation externe	(21,358)	89,848
Total de l'encaisse	$ 123,642	$ 89,848

5. CRÉANCES

	2021	2020
Comptes clients	$ 6,224	$ -
Subventions à recevoir	37,267	35,500
	$ 43,491	$ 35,500

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur comptable nette 2021	Valeur comptable nette 2020
Matériel informatique	$ 12,312	$ 11,371	$ 941	$ -
Matériel de bureau	13,970	13,970	-	788
Améliorations locatives	97,415	58,449	38,966	48,707
	$ 123,697	$ 83,790	$ 39,907	$ 49,495

7. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Association a une marge de crédit d'exploitation de 20,000 $. Cette marge de crédit porte intérêts au taux de base plus 2 %, payable mensuellement sur le solde de la marge de crédit. Le taux de base à la fin de l'exercice était 2,45%.

L'Association a aussi une carte de crédit avec une limite de 5,000 $ portant intérêt de 16,99 %.

8. REVENUS REPORTÉS

	Solde au début	Fonds reçus	Fonds utilisés	Solde à la fin
Commandite	$ -	$ 5,000	$ 2,500	$ 2,500

9. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les apports affectés avec lesquels les équipements et améliorations locatives ont été achetés. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	2021	2020
Balance d'ouverture	$ 49,495	$ 62,031
Apports reportés pour achat d'immobilisation	1,128	-
Montants amortis au revenu	(10,716)	(12,536)
Balance de fermeture	$ 39,907	$ 49,495

10. ACTIFS NETS GREVÉS D'AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration a adopté la création d'un fonds d'éventualité jusqu'à un montant maximum de cinq mois d'opération. Une somme de $145 000 a été approuvée comme transfert à cette réserve. Cette réserve est présentée sur le rapport d'évolution de l'actif net comme fonds grevé d'affectation.

11. AUTRES SUBVENTIONS

	2021	2020
Jeunesse Canada au travail	$ 26,566	$ 8,991
Nouveau Horizon	23,872	-
Agence du revenu du Canada	3,625	2,090
Patrimoine Canadien	1,500	17,050
	$ 55,563	$ 28,131

12. AUTRES REVENUS

	2021	2020
Contrats de services	$ 11,900	$ -
Fondation Franco-Albertaine	1,252	1,129
Dons	450	57
Inscriptions	-	7,909
	$ 13,602	$ 9,095

13. ENGAGEMENTS

L'association s'est engagée en vertu d'un bail pour la location d'espace de bureau qui se terminera en février 2024. Conformément au terme du bail, les montants à payer jusqu'à l'échéance du bail est de 111,450$. Les paiements de loyer annuel de base jusqu'à l'échéance du bail sont présentés ci-dessous.

2022	$ 38,211
2023	38,211
2024	35,028
	$ 111,450

14. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent, présenté à des fins de comparaison, ont été reclassés afin d'être conforme à la présentation adoptée de l'exercice considéré.